

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT 01-274-56

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2022, le règlement suivant :

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274-56) (dossier 1219141003)

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du directeur de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 8 avril 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 8 avril 2022 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 26 avril 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert